

PROGRAMME DE FORMATION

Les enjeux de la RGPD

Le règlement Général de Protection des Données

Dans un monde connecté dans lequel les traitements des données à caractère personnel se multiplient rapidement, face à l'utilité économique de celles-ci pour les entreprises, il est devenu indispensable de mettre en place un cadre juridique clair.

Le RGPD est donc rentré en application en ce sens.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- ✓ Comprendre vos enjeux autour du RGPD
- ✓ Commencer votre mise en conformité
- ✓ Comprendre votre les risques encourus à ne pas être conforme

PUBLIC CONCERNÉ :

Tout public

PRÉ-REQUIS :

Compréhension de la langue Française

DURÉE EN PRÉSENTIEL :

1 jour soit 7 heures

DATES :

Groupe 1 : 29/11/23

Groupe 2 : 25/01/24

HORAIRES :

9h – 12h puis 13h – 17h

COÛT DE LA FORMATION :

250 € net de taxes / personne

DÉLAI D'ACCES :

Inscription minimum 15 jours avant le début de la formation

EFFECTIF GROUPE :

10 à 12 participants

LIEU :

21/23 rue de Courcelles 51100 REIMS

Parking payant dans la rue

LIEU - ACCESSIBILITE : ascenseur



Si besoin d'adapter notre formation, merci de prendre contact avec nous en amont

ecole.des.pme@cpme51.fr

CONTENU DE LA FORMATION :

- Présentation du texte officiel

- Définitions :

- Données à caractère personnel
- Données anonymes et pseudonymisation
- Données sensibles
 - Origine raciale ou ethnique
 - Opinions politiques
 - Convictions religieuses ou philosophiques ou l'appartenance syndicale
 - Spécificité française du « Décret NIR »
 - ...
- Traitement des données
- Fichier
- Champ d'application matériel du RGPD

- Les acteurs

- Les personnes concernées
- Les destinataires et les tiers autorisés
- Le Responsable du traitement
- Le Représentant (au sens RGPD)
- Les Responsables de traitements conjoints et sous-traitants
- Le DPO (Data Protection Officer)
- Le CEPD
- Autorité de contrôle concernée

PROGRAMME DE FORMATION

- Les fondamentaux

- Le principe d'intégrité et de confidentialité
- Le principe de minimisation
- Le principe de conservation limitée des données
- Le principe d'exactitude
- Le principe de licéité, loyauté et transparence
- Le principe d'accountability (responsabilité)

- Les droits des personnes

- Le droit d'accès
- Le droit de rectification
- Le droit à l'effacement
- Le droit de limitation du traitement
- Le droit à la portabilité
- Le droit d'opposition

- Les actions de mises en conformités

- Tenue des 4 registres
- Cartographie des données
- Revue de contrats
- AIPD, Analyse d'Impact relative à la Protection des Données
- Sensibilisation
- Gouvernance de la donnée

- La sécurité des données

- Chiffrement
- Intégrité
- Phishing / ransomware
- Mot de passe et authentification
- Sécurité physique
- Habilitation

- Les risques et les sanctions

- Injonction émise par l'autorité de contrôle
- Amendes administratives

PROGRAMME DE FORMATION

MOYENS ET METHODES PEDAGOGIQUES

Apports théoriques et pédagogie participative

SUPPORT REMIS

Envoi par mail du support de formation

Remise de documents, fiches outils CNIL

Modèle de registre remis aux participants

MOYENS PERMETTANT D'APPRÉCIER LES RÉSULTATS DE L'ACTION :

Durant la formation :

Mise en situation – études de cas – questions orales et/ou écrites

A fin de la formation :

Évaluation à chaud de la formation

Après la formation :

Envoi d'un questionnaire d'auto-évaluation à froid au stagiaire pour évaluer le transfert des acquis formation

Envoi d'un questionnaire à froid Entreprise pour évaluer le transfert des acquis en formation du ou des stagiaires

SANCTION DE LA FORMATION

Un certificat de réalisation sera transmis à chaque stagiaire

PROFIL INTERVENANT :

Expert RGPD

Certificat de compétences de Délégué à la Protection des Données (DPO)

De nombreuses expériences d'accompagnement d'Entreprises